

Comment favoriser les remontées des situations dangereuses sur le terrain ?

**Synthèse des réunions d'échanges d'expérience
09 et 15 décembre 2011**

Ordre du jour:

14h00 : accueil des participants

14h15 : introduction

14h30 : partage d'expérience, présentation par des industriels

Pause

15h45 : travail en groupes et restitution

17h00 : clôture



Introduction

Quelques définitions
Le Triangle de BIRD
Les dispositions législatives

Situation dangereuse 1



ANFAS Normandie - Réunion Retours d'Expérience
Comment favoriser les remontées des situations dangereuses sur le terrain ?

Situation dangereuse 2



ANFAS Normandie - Réunion Retours d'Expérience
Comment favoriser les remontées des situations dangereuses sur le terrain ?

Situation dangereuse 3



ANFAS Normandie - Réunion Retours d'Expérience
Comment favoriser les remontées des situations dangereuses sur le terrain ?

Définitions

Définitions issues de la norme européenne 1050 (EN 1050)

Phénomène dangereux : c'est la cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé.

Situation de travail : c'est une situation qui réunit, dans un environnement donné, des moyens techniques et humains en vue d'assurer une production.

Situation dangereuse : c'est une situation dans laquelle un accident est possible du fait de la présence d'une personne en relation avec un ou plusieurs phénomènes dangereux.

Événement dangereux : c'est un événement susceptible de causer un dommage.

Nota - L'événement dangereux est caractérisé par sa **probabilité d'occurrence** c'est-à-dire la probabilité que cet événement survienne. D'autre part, son apparition dans une situation dangereuse n'induit pas toujours un dommage dans la mesure où il existe des possibilités d'éviter ou de limiter le dommage. (Exemple : port de gants spécifiques.)

Risque : c'est la combinaison de la probabilité d'occurrence et de la gravité d'une lésion ou d'une atteinte à la santé pouvant survenir dans une situation dangereuse.

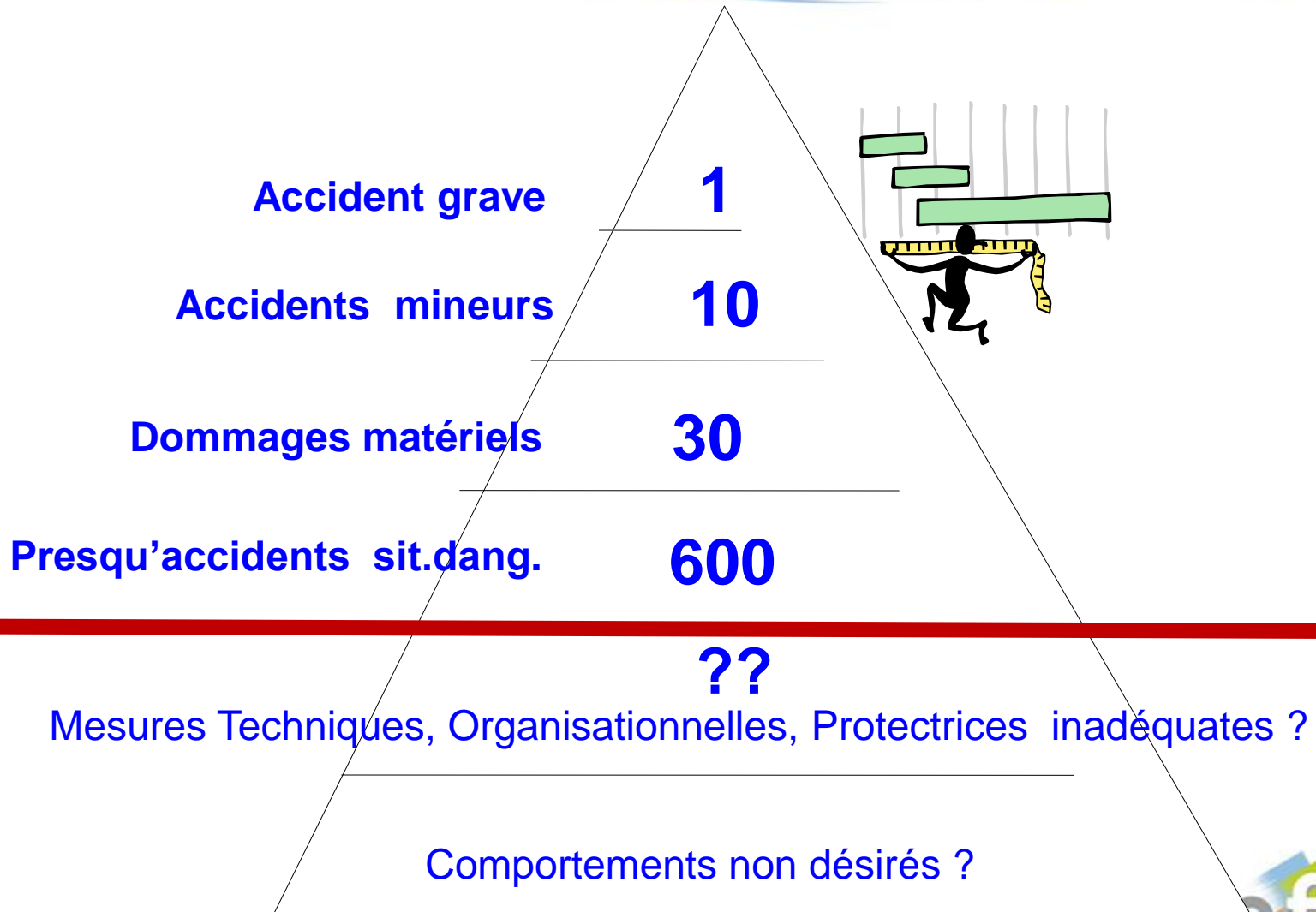
Domage : c'est une lésion physique et/ou une atteinte à la santé ou aux biens.

Accident : c'est la réalisation du dommage.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles.



Le Triangle de BIRD



Réglementation

L'employeur doit y trouver un intérêt



Article L. 4121-1. du CdT

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

....

Réglementation

... mais aussi le salarié

Article L. 4122-1. du CdT

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, **il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.**

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir.

Les dispositions du premier alinéa sont sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur.



Réglementation

Le droit d'alerte et de retrait

En cas de danger grave et imminent
(incendie, risque de chute, intoxication...)



Article L. 4131-1 à L. 4131-4 du CdT

Tout salarié a le droit de quitter son poste de travail pour se mettre en sécurité. Il n'a pas besoin de l'autorisation de son employeur pour exercer son droit de retrait. Ce dernier ne peut pas lui demander de reprendre son activité si le danger persiste.

Le salarié doit signaler immédiatement l'existence d'une situation dangereuse à son supérieur hiérarchique et veiller à ce que son retrait ne mette pas en péril d'autres travailleurs.

L'employeur ne peut pas sanctionner le salarié dans la mesure où celui-ci a un motif raisonnable de penser que la situation dangereuse présente un caractère grave et imminent.



Partage et Retour d'Expérience

Objectifs :

- Favoriser les échanges entre les acteurs de la sécurité
- Partager et capitaliser les retours d'expérience présentés
- Mener une réflexion sur les axes de progrès
- Proposer des outils/méthodes à mettre en commun

Présentation de l'entreprise **SANE SERC**

**Savoir stopper un chantier quand il le faut pour éviter l'accident de demain
Faire remonter un risque pour améliorer la sécurité de son prochain chantier**

Intervention de M. Olivier Boschet



Fiche bonne pratique

Thème : Savoir stopper un chantier quand il le faut pour éviter l'accident de demain...

Contexte

Opération (2/3 fois par an) de pose/repose de la bride du trou de poing sur réacteur pour changement d'insert = charge estimée à 80 Kg

➡ Habituellement port de la charge réalisé par plusieurs intervenants en même temps = risque de chute, contrainte physique...

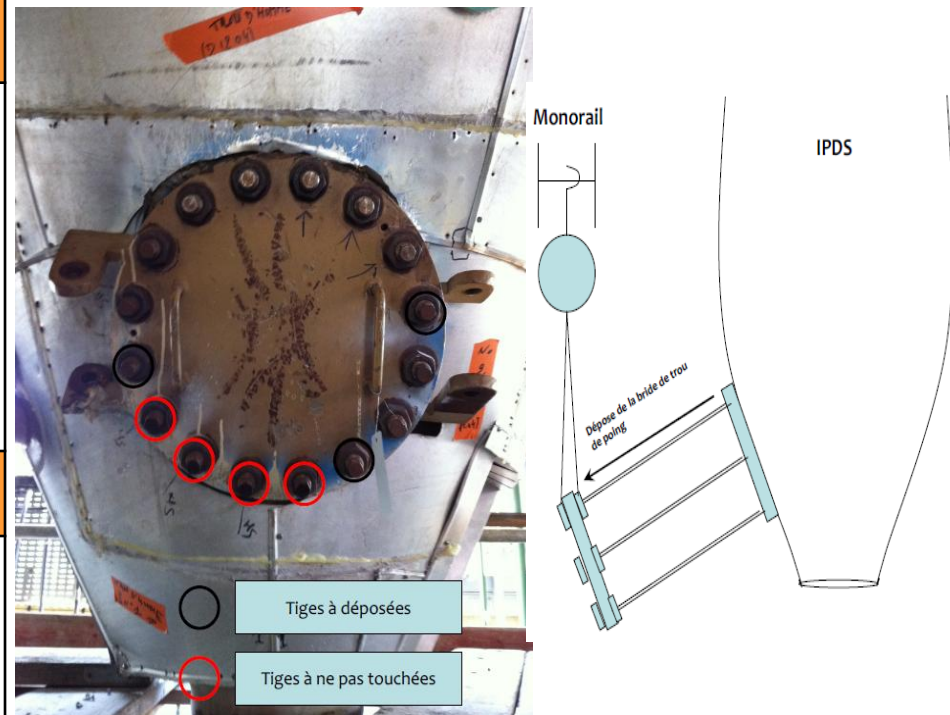
Descriptif

Action : lors de l'inspection commune préalable, stop par le chef d'équipe et refus d'intervenir sans modification de l'installation

➡ Présentation écrite d'une proposition d'amélioration et validation en réunion d'étude avec le client

➡ Ecriture d'un Mode Opératoire spécifique et installation d'un monorail = opération décalé le temps de réaliser ces aménagements

Reconnaissance par le client (*force de proposition*) et par nos intervenants (*opération moins risquée*)



P. Rioult
SANE-SERC

pour une bonne identification des risques et le leadership démontré en phase de préparation des travaux de visite et épreuve PDS2

Présentation de l'entreprise SIKA

Présentation d'outils : challenge sécurité / audit sécurité / flash sécurité

Intervention de M. François NAZ





Notre
expertise
vous accompagne

Sika : la force d'un groupe international

- ❖ Créé en Suisse en 1910
- ❖ 12 000 personnes
- ❖ CA : 4,6 MCHF = 2,9 Mds €

Acteur global des solutions
techniques destinées

**à la construction
et à l'industrie**



Sika®

Sika France S. A.

Sika France



Le Bourget (93)



Tolbiac (75)



Gournay-en-Bray (76)



Marguerittes (30)



Romans (26)

- ❖ Créée en 1932
- ❖ 3^e filiale du groupe en terme de C.A
- ❖ 1^{ère} filiale du groupe en distribution
- ❖ 550 collaborateurs
- ❖ 3 sites de production
- ❖ 1 centre de recherche et développement

Fiche bonne pratique

Thème: challenge sécurité

Contexte

Récompenser chacun pour sa contribution aux bons résultats sécurité et à la prévention

Descriptif

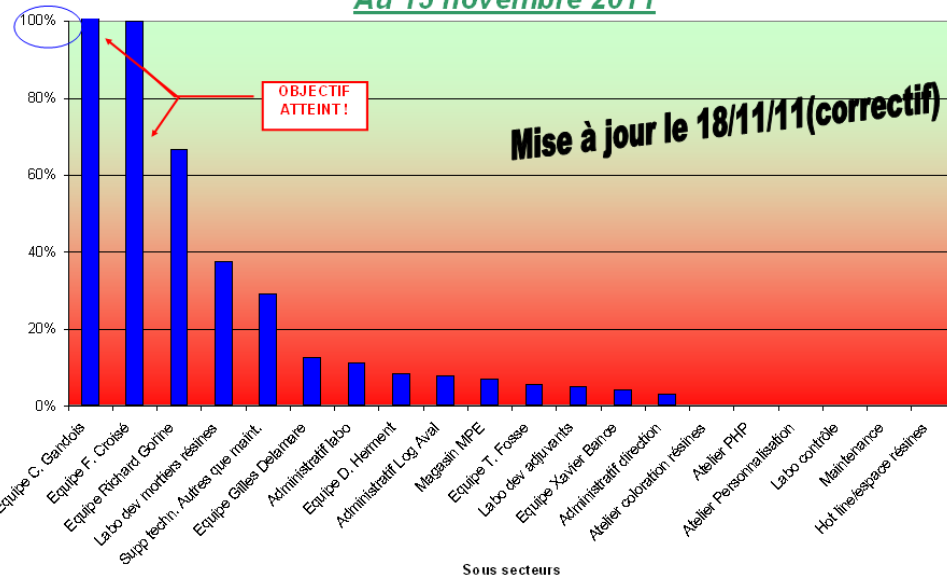
Mise en place de 2 primes :

- « **accidents** » : « site < 7 » + « département = 0 »
- « **presqu'accident** » : nombre de rapport > « 2 x nombre d'employés du département »

Sika France SA - Pôle Hygiène Sécurité

Mise à j

Avancement challenge sur remontée d'informations presque-accidents (100% = 2x Nb salarié/secteur)
Au 15 novembre 2011



Thème: **flash sécurité**

Contexte

Diffuser les bonnes pratiques à partir de situations concrètes vécues sur le terrain

Descriptif

Communication simple et pragmatique :

- Situation observée
- Situation telle qu'elle devrait être
- Avec photos et commentaires simples

FLASH SECURITE

Date et lieu : le 16 mai 2011

Situation ayant contribué à cet accident de travail (personnel intérimaire) :



Un préparateur de commande devait prendre un colis de Sikaboom E pour une commande.

Le carton concerné ne fait « QUE » environ 6 kg.

MAIS...

La posture utilisée est mauvaise pour le dos (genoux non pliés et dos non droit).

Lésion : lumbago / mal de dos

Quelles solutions pour y remédier ? :

Les charges doivent être portées avec la posture la plus adaptée possible.

La charge de travail n'est pas un argument pour prendre une posture à risque.

Des analyses et actions sur cette problématique petits emballages vont être lancées de manière plus approfondies.

« Vous n'avez qu'un dos, mettez vous en 4 pour lui! »



Présentation de l'entreprise **THALES**

La place des remontées d'incident dans un système de management

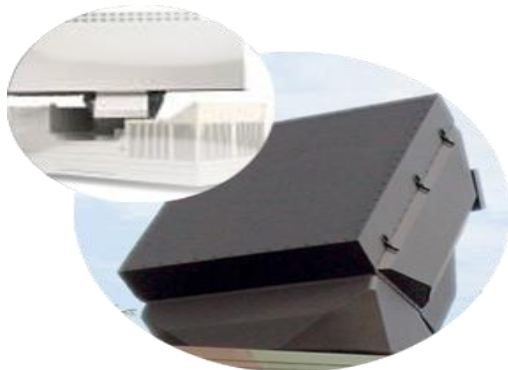
Intervention de Mme Marie-France MOLLET et M. Romain TERNOIS



Radars de surface : Nos missions



**Surveillance et défense
aériennes**



**Surveillance du
trafic aérien**



**Surveillance des
frontières et du littoral**



**Surveillance navale
et maîtrise du feu**



**Fournisseur de Radars et Détecteurs dans les domaines naval
et terrestre**



- Site créé en 1985
- Activité > 100 M€ (Coûts de production)
- Certifications : ISO 9001 & 14001, OHSAS 18001
- Effectifs : 279 salariés
 - Ingénieurs & Cadres : 131
 - Techniciens : 111
 - Ouvriers : 37
- Site à accès restreint : 30 ha
- Bâtiments : 11 000 m² de surface industrielle
- Plots d'essais : Bandes L & S



- Risques significatifs recensés en 2011 par le document unique :
 - Risque électrique
 - Ouvrage en Basse Tension
 - Chute en hauteur
 - Intégration Radar sur Site
 - Chute d'objets
 - Aménagement des locaux et des postes (5S en cours)
 - Manutention Manuelle
 - Activités Intégration radar sur site, expédition réception
- Taux de fréquence 2010 : 5,51
 - Estimation 2011 : 1,82
- Taux de gravité 2010 : 0.81
 - Estimation 2011 : 0.63

Fonctionnement simplifié du Management de la sécurité à CERY



Point de Départ

- Prise en compte des problématiques Santé et sécurité
- Création du comité de pilotage HSSE (opérationnels représentant chacun des services, volontaires et nommés par les responsables) : le COPIL

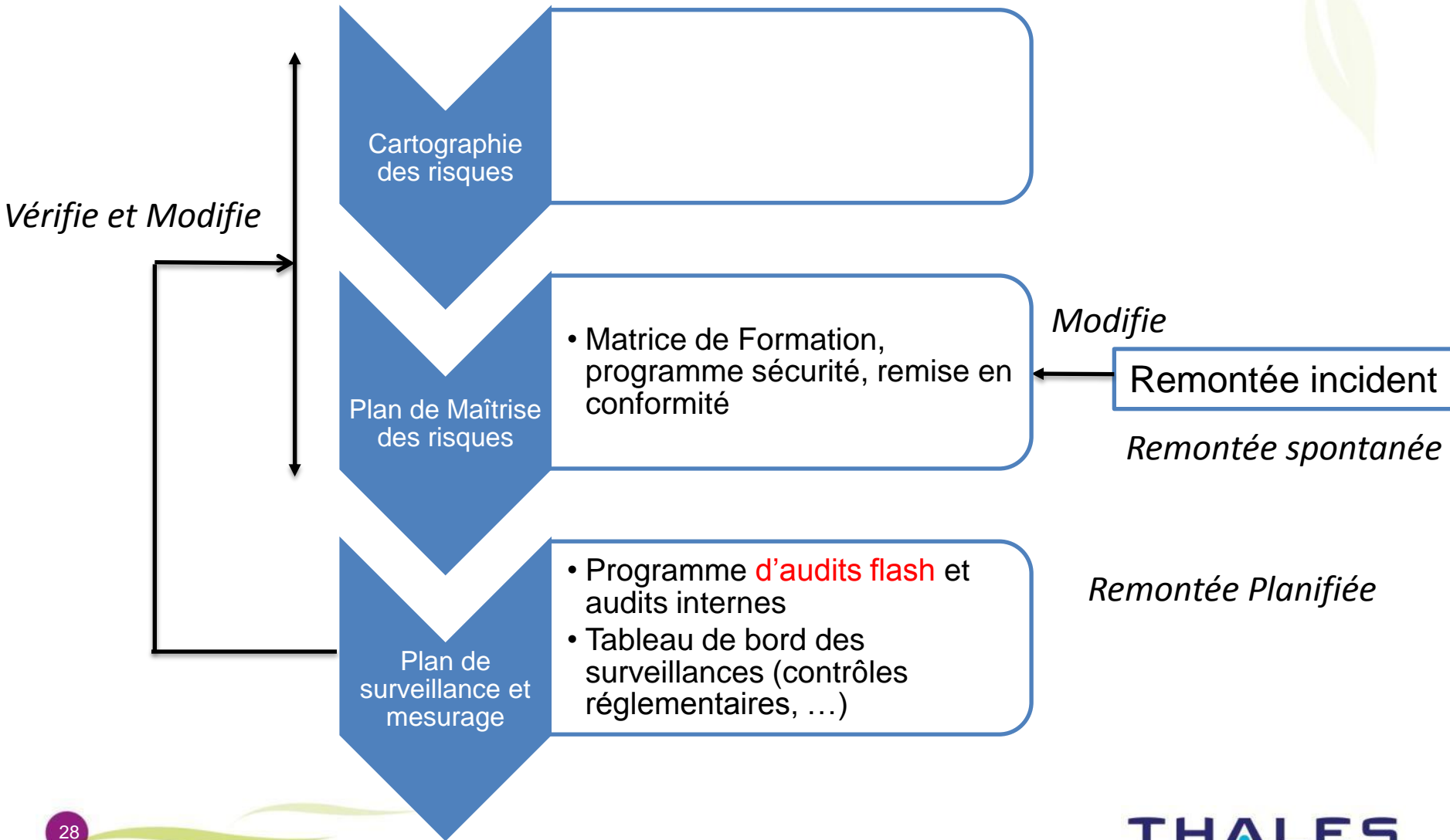
EvRP

- Dans chaque unité de travail avec :
- 1 coordinatrice santé sécurité : connaissances de la méthodologie
- Le membre du copil : connaissances du service et des activités
- Les opérateurs et participation du CHSCT

Cartographie des Risques

- Analyses statistiques, Pareto des Risques ...

La place des remontées d'incident dans le système de management



THALES

THALES AIR SYSTEMS CERY	AUDIT FLASH du :	
Améliorer la sécurité et la santé	Formulaire	Réf : <i>A remplir par le service HSE</i>

RAPPORT D'AUDIT :

Attention : Contrôler la validité de vos documents en consultant la dernière version en vigueur sur le disque HSE_CERY.

Emetteur du rapport et date	
Date de l'exercice	
Thème de l'audit	<i>Exemple : Risque Chimique, Port des EPI, Communication Interne ...</i>
Localisation	
Installation et/ou produit mis en cause	
Responsable de l'audit	
Personnes présentes lors de l'audit	

Mise en œuvre des actions

Actions correctives et préventives

--	--

Contre-visite

Contre visite prévue le :

Si le risque est considéré comme grave, le délai de la contre visite ne doit pas dépasser 1 mois, sinon, le délai peut atteindre 3 mois. Il est important de mesurer les charges pour estimer la date de la contre visite

Bilan et autres remarques

--	--

Date de la contre-visite

--	--

Bilan de la contre visite

Indiquer si les actions ont été efficaces ou si des actions supplémentaires sont à prévoir (à ajouter dans Mise en Œuvre des actions)

--	--

Suivi de l'audit

Indiquer ici les dates de contre-visite (si le besoin d'en faire plusieurs se fait sentir) et la date de clôture des actions permettant l'arrêt des dysfonctionnements signalés.

--	--

Dans le cas où les actions n'auraient pas été efficaces, planifier une nouvelle date de contre-visite



Créé le 22/09/2010 Document basé sur le formulaire : SMS10-123			
THALES	CERY SMS et SME	Réf : SMS10-123	
		Ind : B	
<p>➤ Formulaire FASSE (Amélioration Sécurité, Santé et Environnement) <i>(Pour remontée d'incident, de non-conformité, et traitement par méthode de résolution de problème)</i></p>			
<p>Attention : Contrôler la validité de vos documents en consultant la dernière version en vigueur sur le disque HSE_CERY.</p>			
Emetteur du rapport : <i>Le témoin de la non-conformité ou incident</i>		Date de rédaction :	
<p>Description: Veuillez indiquer les faits, la date, la localisation, le matériel à l'origine ou les personnes impliquées ainsi que les conséquences directes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - QUI : - QUOI : - QUAND : - OU : - COMMENT : 			
Analyse des causes			
<p><i>L'analyse des causes s'effectue en groupe pluridisciplinaire, en incluant si possible, le témoin, un coordinateur SSE, un membre représentatif du personnel, un membre du copil.</i></p> <p>Causes : <i>L'analyse des causes doit prendre la forme d'un diagramme d'ISHIKAWA, en utilisant la méthode des 5M (Matériel, Matière, Milieu, Main d'œuvre, Méthode) des 5P (Pourquoi)</i></p>			
SMS10-123B Formulaire FASSE (Amélioration sécurité santé environnement).doc	Ind : B	Créé le 22/09/2011 11:57	Page: 1/2
<p>Attention, les versions imprimées des documents ne sont pas maîtrisées. Il est de votre ressort de vérifier, dans le référentiel, que vous êtes en possession de la dernière version.</p>			

Formations et sensibilisations

- Risques, moyens de prévention
- Règles à respecter

Communication

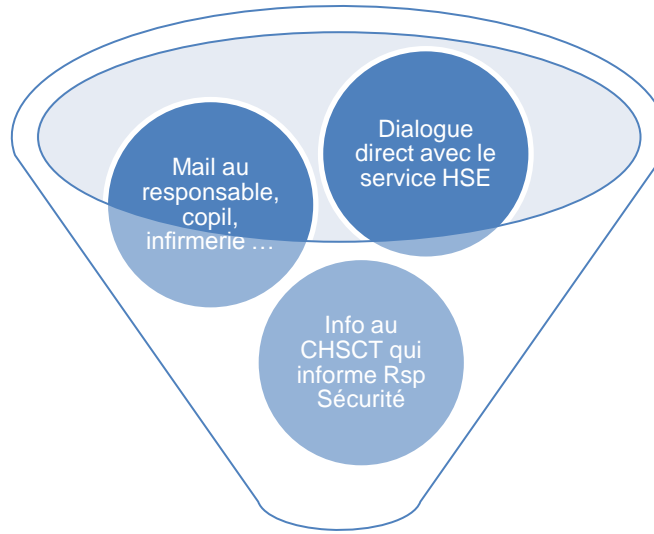
- Market Place (Bonnes pratiques pour la Sécurité et Santé au travail)
- Informer visuellement sur les progrès effectués
- Campagne d'affichages (Exemple type « Ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'il faut faire »)

- Permet d'assurer un bon niveau de connaissances en Sécurité et santé au travail, de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble du personnel.

Comment assurer le dynamisme des remontées spontanées des incidents



Situation dangereuse constatée



Prise en compte des éléments

Traitement formalisé (FASSE + Programme sécurité), en respectant le référentiel OHSAS

Mesures curatives

Mesures correctives

Mesures préventives

Dans la journée
réactivité

Dans la semaine

De 1 à 6 mois

Pro activité

Présentation de l'entreprise ERAMET

Mise en place d'indicateur de maintien des barrières sécurité

Intervention de Mme Elise NORMAND



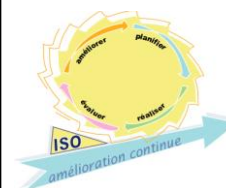
Thème : Comment favoriser les remontées de situation dangereuses ?

Contexte

- Avoir les bons outils de remontée de situation dangereuses
- Ne pas accepter que les situations dégradées perdurent et prioriser le traitement des améliorations
- Etre efficace dans le traitement des actions liées aux situations dangereuses

Descriptif

- 1. Engagement de la direction** : respect des préalables sécurité
- 2. Mettre à disposition des outils adaptés de remontées** :
 - Matériel : Visite Sécurité Environnement hebdomadaires – fiches incidents (ERAMET et EE) – Inspections Générales Planifiées mensuelles
 - Comportement : démarche Agir en sécurité → audit de comportement
- 3. Revue journalière des BT 99-999 et bimensuelle des demandes de modification.** Suivi des fiches incidents fournisseurs par service Achats. **Mise en place d'un indicateur de maintien des barrières pour mesurer l'efficacité du traitement des actions**



Le respect des préalables.

La sécurité et la santé des personnes (OHSAS 18001), la sécurité des installations (Système de Gestion de la Sécurité), l'environnement (ISO 14001), la qualité (ISO 9001), et la conformité aux exigences (légales et autres) qui nous sont applicables sont les premières de nos préoccupations.

Pour 2011, nous nous engageons à focaliser nos efforts sur la propreté de l'usine et le maintien de toutes les « barrières » qui garantissent la santé, la sécurité, la qualité et la préservation de l'environnement.

Constat d'une situation dangereuse (Formalisation via fiche incident / VSE / IGP)

Remise en état d'une barrière sécurité existante (BT 99-999)

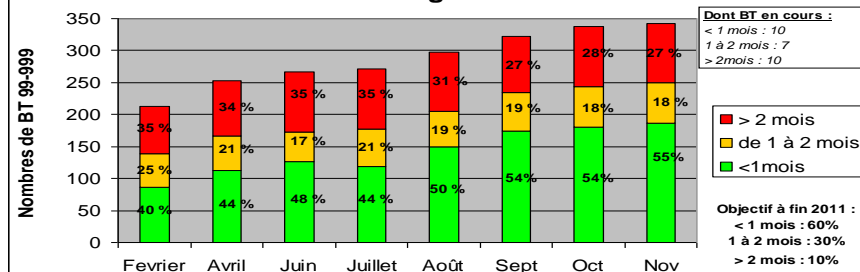
Demande de modification avec système de cotation / priorisation (cf. EVRP)



AXE 2011 : MAINTENIR LES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ

Corriger les situations dégradées dans un délai adapté

Répartition du délai de réalisation des BT 99-999 sur 12 mois glissants



Présentation de l'entreprise **ALPINE RENAULT**

Cf. fichier annexé

Les outils de prévention: Partenaires sécurité/Presqu'accident/Flash alerte...

Intervention de M. Stéphane ZAJDOWICZ



Travail en groupes

Objectifs :

- Identifier et mutualiser les bonnes pratiques
- Identifier les axes de progrès
- Proposer des outils à partager (à poster sur le site de l'Anfas)

Problématiques proposées:

- Comment motiver les salariés à remonter des situations dangereuses dans un contexte défavorable ?
- Quels moyens/outils de motivation pour remonter les informations terrains ?
- Comment s'assurer de l'implication des managers ?

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : « Comment motiver les salariés à remonter des situations dangereuses dans un contexte défavorable »

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Pour une population peu habituée à remonter des informations terrains il faut du temps
- Essoufflement rapide des remontées s'il n'y a pas de traitement systématique des anomalies
- Difficultés à identifier réellement les anomalies présentes d'où la nécessité de former les salariés et de leur donner une méthode simple pour faciliter la démarche
- Peur d'être sanctionné, et le « droit de retrait » reste un sujet tabou
- Souvent les rapports de situations dangereuses sont utilisés pour répondre à d'autres problématiques

Solutions Moyens identifiés à partager

- Il faut une réelle implication de la direction ou le pouvoir de changer les situations => rôle du top management
- La direction, et le top management doivent être visibles sur le terrain et analyser à chaud des anomalies
- Développer la culture HSE dans l'entreprise en utilisant un panel d'outils de communication (films marquants, 15 min sécurité, flash sécurité...)
- Former et sensibiliser les salariés par des acteurs externes pour redynamiser la démarche/les acteurs internes ont du mal à être écoutés
- Responsabiliser les salariés (en communiquant des cas de jurisprudence...)
- Ecouter l'ensemble des salariés et leur apporter une réponse systématique, quelle soit positive ou négative
- Prendre en compte l'aspect financier (primes) pour initier et lancer la démarche
- Travailler main dans la main avec le CHSCT
- Mettre en place des outils simples d'utilisation pour une bonne appropriation par les salariés (outils du SMS)
- Les outils doivent être créés de manière à permettre aux salariés de se sentir valorisés
- Mettre en place plus de relais HSE sur le terrain pour déployer les messages
- Rappeler au management que c'est lui qui fait marcher le système et bien faire comprendre aux salariés que le service prévention n'est pas responsable de la répression

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : Quels moyens/outils de motivation pour remonter les informations terrains ?

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

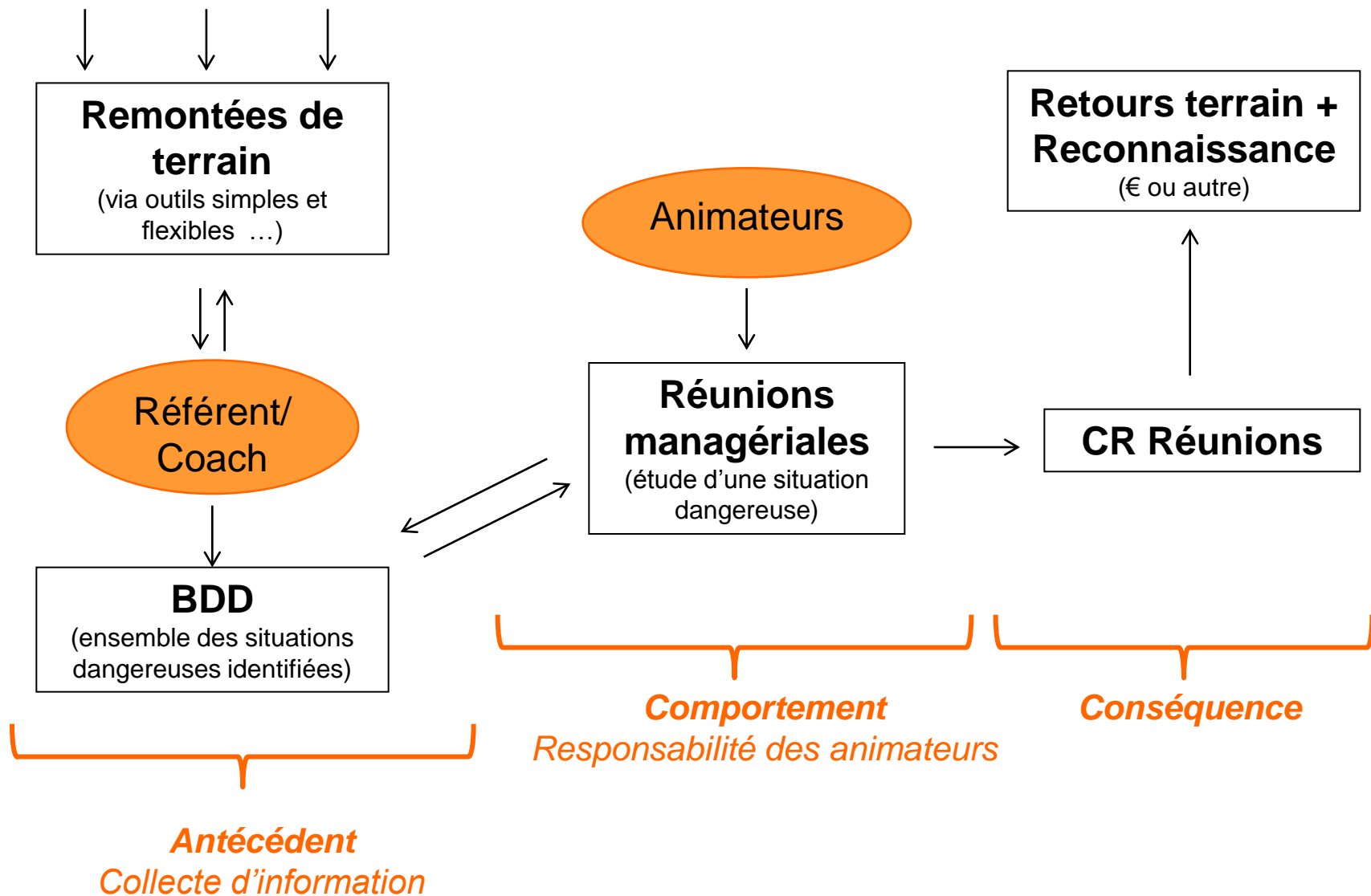
- Outils souvent non utilisés - découragement du personnel
- Avant de démarrer une campagne, prévoir la fin de la campagne – bien cadrer pour éviter les débordements (règles avant challenges)
- Craintes / conséquences des remontées

Solutions Moyens identifiés à partager

- Engagement de la direction obligatoire
- Mettre en place des outils simples et flexibles (ex. fiche pocket) pour une bonne appropriation
- Informer et former l'ensemble du personnel (y compris les managers) aux outils ainsi mis en place
- Définir des relais terrain (système de coach) – exemplarité des relais indispensable !
- Mettre en place une campagne d'affichage/vidéo choc et procéder à des piqures de rappel régulières
- Initier une culture sécurité au sein de l'entreprise en instaurant par exemple un système de minute sécurité à chaque réunion managériale (discussion autour de situations vécues – valorisation des personnes ayant remontés ces situations via CR de réunion...)
- Reconnaissance indispensable

Exemple d'un système favorisant les remontées :

Mise en place d'une minute sécurité obligatoire à chaque réunion managériale



Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : « Comment s'assurer de l'implication des managers ? »

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Manque de réactivité au niveau des retours suite à un incident et/ou accident
- Absence de la direction sur le terrain
- Assimilation « audit » à « répression »
- Difficultés rencontrées

Solutions Moyens identifiés à partager

- Indiquer quels sont les risques juridiques et quels sont les **coûts réels** de traitement des AT (et non pas ceux de la CARSAT)
- Fixer des objectifs HSE annuels aux managers pour qu'ils puissent les transmettre aux équipes (ex. taux de réalisation des visites, taux de réalisation des actions décidées en 5S, taux de réalisation d'audits sécurité...)
- Indicateurs de suivi à définir dès la mise en place d'outils pour une meilleure appropriation par le management
- Faire un point sécurité systématique lors de chaque réunion de direction
- Impliquer la direction dans les audits terrains (ex. 1 audit/manager/semaine obligatoire)
- Rythme de croisière à trouver au niveau des audits pour obtenir des résultats (mieux vaut faire plus d'audits, remonter uniquement quelques situations dangereuses, et les traiter; que de réaliser peu d'audits, remonter beaucoup de situations dangereuses, et ne pas forcément toutes les traiter)

Conclusion

MOTIVATION = PARTICIPATION

Le personnel est le principal bénéficiaire des actions de prévention

- L'aider à identifier les situations dangereuses, l'impliquer dans la détection mais aussi dans la résolution;
- Lui mettre à disposition des outils simples & flexibles (réfèrent, challenge, fiche pocket, minute sécurité, partage expérience....)

Ceci nécessite:

- L'engagement du management
- Une bonne dose de communication
- De la formation interne ou externe (moyen de dynamiser la démarche)
- De l'information en retour
- Et surtout des résultats !

